

Arrêté n°2026-239 désignant le secrétariat de la Section disciplinaire du Conseil académique compétente à l'égard des usagers

La Présidente de l'Université

- Vu le code de l'éducation et notamment l'article R.811-24 ;
- Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université ;
- Vu les actes n°2025-02 du 17 janvier 2025, n°2025-08 du 3 octobre 2025 et n°2026-06 du 12 juin 2026 du Conseil académique plénier procédant à la désignation des membres des Sections disciplinaires de l'établissement ;
- Vu l'arrêté 2025-270 désignant le secrétariat de la Section disciplinaire du Conseil académique compétente à l'égard des usagers ;

Arrête :

Article 1^{er} : Mme Jennifer RIDGERS, *chargée d'affaires juridiques*, est désignée secrétaire de la Section disciplinaire du Conseil académique compétente à l'égard des usagers.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée à l'article 1^{er}, M. Gilles MALETRAS, *Directeur adjoint des affaires juridiques*, siégera en qualité de secrétaire auprès de ladite section.

Article 3 : L'arrêté n°2025-270 susvisé est abrogé.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site institutionnel de l'Université. Il prend effet à compter de sa signature.

Fait à Lyon,

#signature#